PRINCIPAUX OBJECTIFS (suite)

- Obtention d'un rendement durable maximum pour les principaux stocks de poisson et amélioration de la performance économique de l'industrie de la pêche.
- Promotion de l'égalité régionale.
- Imposition de deux sortes de permis :
 - a) prises totales (tonnage)
 - b) efforts de pêche (quotas proportionnels
 - à l'effort de pêche consenti